

# LA PRISON PANOPTIQUE DE BRESSUIRE

Annie De Kieber

Le 10 aout 1845, une lettre du président du Tribunal de première instance de Bressuire est envoyée au Préfet à Niort<sup>1</sup>. Elle fait état de l'urgence de construire une nouvelle prison pour la ville. Le juge explique que la proximité entre la prison actuelle et le tribunal est mauvaise pour la sécurité. Il est difficile d'y travailler : étroitesse des locaux, odeurs qui obligent à ouvrir même en hiver, les prisonniers entendent les discussions de la salle d'audience, bruits qui gênent les débats... Et selon lui, aucuns travaux ne sont possibles.

---

<sup>1</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, 4 N 42.

Cette prison qui semble bien vétuste et inadaptée se situait à Bressuire, non loin de l'ancienne cure de l'église Notre-Dame, actuellement rue Jean-Jaurès<sup>2</sup>. Elle avait été installée en l'an VI (1795/1796) et abritait à la fois le tribunal et en dessous, les salles des détenus.



Cadastre napoléonien 1811, Section B dite de Notre-Dame  
Arch. Dép. Deux-Sèvres, 3 P 41/3

La situation n'avait pas évolué vingt ans plus tard comme on peut le lire dans une lettre du sous-préfet datant du 1<sup>er</sup> mars 1864, peu avant sa fermeture<sup>3</sup> :

*« la prison actuelle se compose de trois dortoirs pour les hommes, d'un dortoir pour les femmes, de deux ou trois préaux, de deux ou trois chambres.../... les dortoirs sont exigus, mal aérés, mal éclairés, un seul est chauffé par un poêle.../... les lits.../... se composent d'une paille et d'un matelas.../... les vieillards et les adultes et des enfants de douze ans sont confondus dans les dortoirs.../... les prisonniers n'ont dans ces locaux ni traversins ni oreillers ni tables ni bancs, d'énormes morceaux de granit non équarris remplacent les meubles*

<sup>2</sup> A hauteur du magasin Z actuel.

<sup>3</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, 4 N 44. Lettre du Sous-préfet de Bressuire à M. le Préfet de Niort.

*absents. J'ai donné l'ordre qu'on fournisse un peu de paille pour le couchage. Les pantalons des détenus sont en lambeaux au bout de quelques jours par suite de leur contact avec le granit.../... les préaux sont dominés par des fenêtres appartenant à des logements indépendants de la prison et rendant faciles les communications des détenus avec le dehors.../... les fenêtres du cercle de Bressuire dominent le préau des femmes qui pourraient s'évader en suivant les toits des maisons voisines.../... le travail n'est ni pour les hommes ni pour les femmes, l'insuffisance des locaux rend cette organisation impossible.../... le dortoir des femmes non plafonné est placé au-dessous de la chambre de la pistole<sup>4</sup> et des rapports se sont établis entre les deux parties ».*

Même les prisonniers qui bénéficient d'un régime de faveur ne semblent pas mieux lotis. Le Sous-préfet rapporte avoir trouvé, « à la pistole un individu malade, couché dans une chambre humide, sans cheminée (...) que j'ai dû faire entrer à l'hôpital...<sup>5</sup> »

Il était donc urgent d'abandonner cette prison inconmode « sans humanité<sup>6</sup> », d'autant plus que la nouvelle prison était en voie d'achèvement à l'angle de la rue de la Tour du Frêne et la route Poitiers-Nantes alors que le projet avait vu le jour dès 1846 !!!

---

## LE PROJET

---

Au mois d'avril 1847, le préfet demande à Pierre-Théophile Segrétain (1798-1864), architecte du département des Deux-Sèvres l'établissement d'un plan des lieux et un état des propriétés à acquérir pour la nouvelle

---

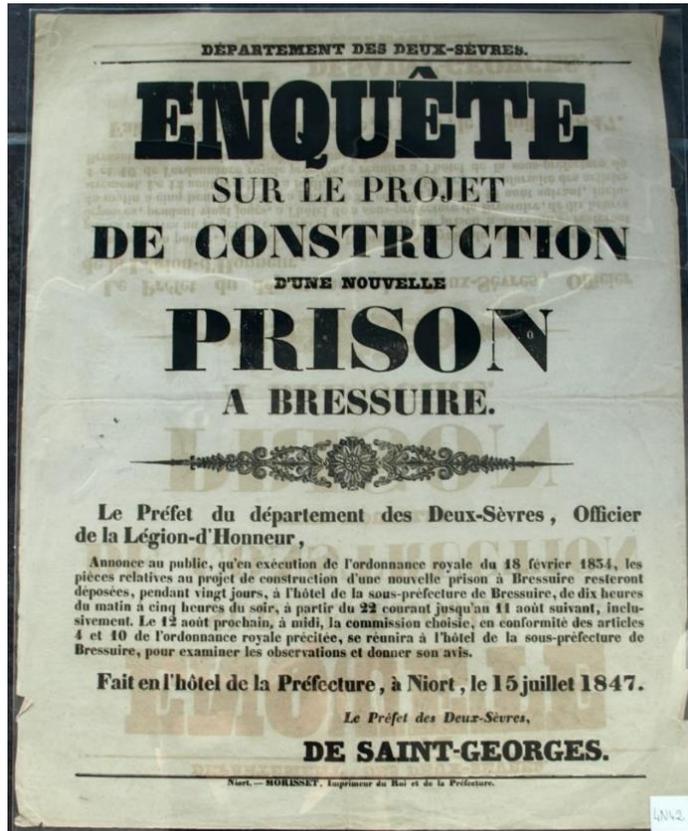
<sup>4</sup> La pistole est un régime de faveur dans les prisons, obtenu moyennant finance. Ce nom vient probablement des prisonniers qui donnaient quelques pistoles (argent) pour améliorer leur ordinaire comme la nourriture et les boissons.

<sup>5</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, 4 N 44. Lettre du Sous-préfet de Bressuire à M. le Préfet de Niort.

<sup>6</sup> *Idem.*

construction<sup>7</sup>. Cet architecte connaît parfaitement le sujet, étant l'auteur en 1829, à la demande du ministre de l'Intérieur, d'un rapport sur les prisons des Deux-Sèvres et responsable des travaux de la nouvelle prison de Niort<sup>8</sup>.

La construction de la prison de Bressuire sera déclarée d'utilité publique en avril 1847, une enquête sur le projet est ouverte le 22 juillet de la même année.



Affiche - enquête publique sur le projet de construction d'une nouvelle prison. 15 juillet 1947  
Arch. Dép. Deux-Sèvres, 4N 42.

<sup>7</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, 4 N 45

<sup>8</sup> La prison de Niort est inaugurée le 1<sup>er</sup> mars 1853.

Les résultats sont ensuite transmis par la préfecture au ministère de l'Intérieur avec :

- la délibération du conseil municipal de Bressuire du 24 août 1846,
- la copie du procès-verbal du conseil départemental d'arrondissement,
- le plan d'ensemble dans la ville,
- le plan terrier des lieux à exproprier,
- un état indicatif des propriétés à acquérir,
- un mémoire de l'architecte départemental.

Aucun devis de la construction n'est encore établi à ce moment-là. Le 30 juin 1847, le ministère de l'Intérieur donne un accord de principe sur le projet et l'architecte doit adresser un avant-projet. La commission termine ses travaux le 12 août 1847, donne les conclusions de l'enquête et émet un avis favorable.

Par ailleurs, la loi du 27 juillet 1849 autorise le département des Deux-Sèvres à prélever 58 000 francs en faveur de la prison de Bressuire, sur l'imposition extraordinaire qui lui est accordée. Enfin, en 1850, le ministère de l'Intérieur donne son aval pour la construction d'une prison cellulaire d'arrondissement.

Deux ans plus tard, le 4 mars 1852, le projet est enfin prêt. Il sera complété par l'édification d'un tribunal<sup>9</sup>, lui-même envisagé à ce moment-là. Précisons que du tribunal, construit à côté de la prison, un passage souterrain vouté allait relier les deux bâtiments<sup>10</sup>.

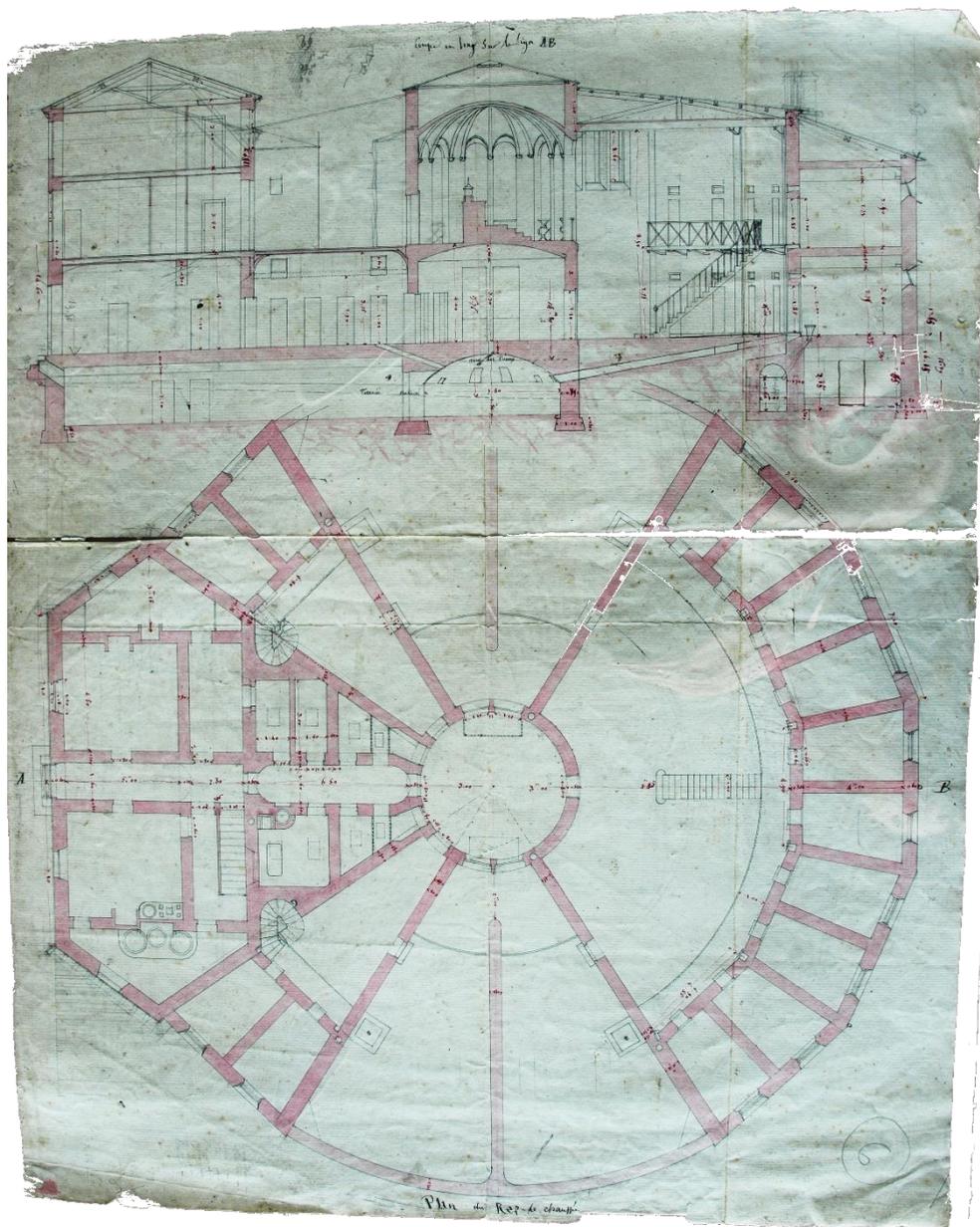
Il aura fallu 8 ans pour que la demande du président du tribunal de première instance de Bressuire aboutisse et encore ne s'agit-il que d'un projet.

---

<sup>9</sup> Les magistrats prendront possession du Palais de justice en 1863. (Voir, Raymond GARAND, « La cour seigneuriale et le tribunal », *Les amis du Vieux Bressuire*, année 1963-1964, N° 15 p. 21 à 42. Voir aussi Charles MERLE, « Le tribunal de Bressuire », in *Itinéraires d'un historien bressuirais*, Bressuire, Histoire et Patrimoine du Bressuirais, 2003, p. 175-176.

<sup>10</sup> La Gendarmerie de Bressuire se trouvait à quelques dizaines de mètres à peine de l'ensemble judiciaire, de l'autre côté du boulevard, à l'Est.





**Plan de la future prison**  
Arch. Dép. Deux-Sèvres, 4N 42.

La construction de la maison d'arrêt cellulaire entraîne une modification du réseau des rues (voir plan de situation). La rue de la Tour du Frêne, dans le prolongement de la rue de Juillot, le long du tribunal, est détruite ; une autre, au sud de l'enceinte de la prison est percée, en face de la rue de la Petite-Guimbarde. Elle portera plus tard le nom de rue de la Prison.

L'architecte Pierre Théophile Segrétain a conçu l'établissement sur les plans de la prison de Niort dont il a également été le concepteur, à la même époque. Elle est de structure panoptique<sup>11</sup>, c'est-à-dire de forme ronde, de 34 mètres de diamètre, avec 2 murs d'enceinte, une tour centrale de 7 mètres de diamètre et des murs extérieurs de 5 mètres de hauteur. La construction s'élève sur 2 étages, chacun de 3,25 mètres de hauteur.



**Vue de la prison, non datée**  
*Photographie, Coll. Jacques Ethieux*

---

<sup>11</sup> Le panoptique est un type d'architecture carcérale imaginée par le philosophe anglais Jeremy Bentham, comportant deux aspects cruciaux : la cellule individuelle qui remplace les dortoirs et le poste central d'observation. L'objectif est de permettre à un individu d'observer tous les prisonniers sans que ceux-ci ne puissent savoir s'ils sont observés. Rennes, Angers ont également adopté ce plan au XIX<sup>e</sup> siècle.

Prévu pour accueillir 28 détenus, elle comporte un quartier pour les hommes et un pour les femmes, sans compter celui pour les services qui en dépendent : une infirmerie, des préaux, des logements pour les gardiens.



**Vue intérieure d'une cellule, non datée**

*Photographie, Coll. Arch. Mun. Bressuire*

Du fait de la forme arrondie de la prison, les cellules font 2,05 mètres sur le devant et 2,80 mètres au fond sur le mur extérieur, sur une profondeur de 4,05 mètres et une hauteur de 3 mètres. Des fers pour mettre aux pieds et aux mains des prisonniers sont prévus<sup>12</sup>.



**Vue intérieure de la prison, non datée**

*Photographie, Coll. Arch. Mun. Bressuire*

---

<sup>12</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, 4 N 47.

La maçonnerie est prévue en moellons, granit et briques. La construction est estimée à 70 674 francs auxquels s'ajouteront 45 728 francs pour des travaux supplémentaires.



**Vue intérieure de la prison, non datée**

*Photographie, Coll. Arch. Mun. Bressuire*

**Vue de la prison, non datée**  
*Photographie, Coll. Arch. Mun. Bressuire*



---

## LA CONSTRUCTION<sup>13</sup>

---

L'achat des six terrains nécessaires, entre 1851 et 1854, essentiellement des jardins et quelques maisons, ne se fait pas à l'amiable. Le prix demandé par les propriétaires est estimé bien trop élevé pour les finances publiques.

Cependant, le 5 octobre 1852, l'architecte du département fait état de l'acceptation de quatre propriétaires : Decharneau, domicilié route de Nantes, Gautron, limonadier dans la Grand rue à Bressuire, Gougéard, résidant à Paris, pour le terrain le plus grand et Delange, vérificateur de l'enregistrement, demeurant aussi à Bressuire. Mais il reste encore deux propriétaires à convaincre, qui n'ont pas répondu, l'Abbé Picard de Mursay près d'Echiré (79) et Cottanceau, demeurant à Bressuire. Pour ces derniers, une procédure d'expropriation est envisagée. Il faudra même tenir compte de la réclamation de la veuve Bernard, locataire du jardin de Gougéard qui demande une indemnité pour cessation de son bail avant terme.

Pour la construction, Louis Gautier et Decharneau, entrepreneurs de Niort sont en concurrence et espèrent obtenir le marché. Finalement, Louis Gautier, le moins-disant est retenu. L'édification du bâtiment commence en avril 1853. Une carrière est ouverte près de Putigny pour la pierre, l'exploitation en est confiée à un fermier et le sable vient de « la rivière de Saint-Porchaire<sup>14</sup>. »

Les travaux vont connaître bien des vicissitudes en raison notamment du mauvais choix du terrain, creusé de fosses de tanneurs et de caniveaux ainsi qu'un profond fossé à combler correspondant à « la petite vallée du Freneau » devenu depuis rivière souterraine. Les travaux sont bientôt suspendus alors que les fondations émergent de plus de 2 mètres. Il est nécessaire de reprendre les bases en profondeur, à partir du roc.

---

<sup>13</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, 4N 43.

<sup>14</sup> Il s'agit ici du Dolo qui, à l'époque, coulait sur la commune de Saint-Porchaire avant qu'elle ne soit absorbée par Bressuire.

Le mauvais choix du terrain allié à l'augmentation du coût de la construction consécutive aux travaux supplémentaires verra le Marquis de La Rochejaquelein, Conseiller général, envoyer une note à la préfecture de Niort dans laquelle il propose de déplacer la prison place Saint-Jacques. Mais cette suggestion est refusée par la Ville<sup>15</sup>.

Nous sommes en 1864, voilà 10 ans que la prison est en construction et le sous-préfet, dans un rapport au préfet suite à sa visite du chantier de la nouvelle prison, écrit :

*« Les travaux de la prison cellulaire sont abandonnés, commencés il y a plusieurs années à l'époque où je crois les chefs-lieux d'arrondissement recevaient les condamnés jusqu'à un an d'emprisonnement. Cette maison est beaucoup trop vaste pour satisfaire aux prescriptions qui ne maintiennent à l'arrondissement que les condamnés aux dépens de 3 mois. Il y aurait lieu de diminuer son étendue, il est tout à fait urgent de l'achever. Le mauvais temps dégrade les travaux entrepris et les capitaux du département se trouvent engagés en pure perte<sup>16</sup> ... »*

Il suggère même que l'architecte, auteur du projet, puisse modifier celui-ci pour loger, par exemple, une 2<sup>ème</sup> Brigade de gendarmerie car le chemin de fer doit venir à Bressuire et avec lui sans doute toutes sortes d'individus pas toujours recommandables<sup>17</sup>.

En 1865, il est établi par l'architecte Segrétain un décompte général des travaux exécutés par Gautier pour une somme qui atteint presque le double de la première étude.

Durant ces dix années de travaux compliqués s'ajoute un lourd conflit entre l'administration et l'entrepreneur Louis Gautier. Ces aléas vont faire l'objet d'un long procès entre l'administration départementale et l'entrepreneur<sup>18</sup>. Il prendra fin avec sa demande de faire cesser son

---

<sup>15</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, 4N 44. Lettres du 30 avril 1853 et du 10 mai 1853.

<sup>16</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, 4N 44. Lettre du 1<sup>er</sup> mars 1864.

<sup>17</sup> *Idem*.

<sup>18</sup> Courrier de l'Ouest du 24 mai 1968, article de Garand, juge d'Instance de Bressuire.

adjudication et la nomination en mars 1864 d'un nouvel entrepreneur, François Gravat, de Bressuire, qui accepte de finir les travaux.

Cependant un nouveau courrier en date du 4 juin 1866 fait état des travaux non faits ou mal faits, seulement huit cellules sont occupées<sup>19</sup>.

La réception définitive des travaux ne se fera que le 16 mai 1867, alors que la prison n'est pas finie ou mal finie...

251

Département  
des  
Deux-Sèvres.

—  
Construction  
de la  
Prison de  
Bressuire.

S<sup>r</sup> Architecte du Département  
des Deux-Sèvres sussigné.

Certifie que les travaux de Construction  
de la Prison de Bressuire sont complètement  
terminés & que la réception définitive en a été  
faite le seize Mars mil huit cent soixante  
sept; qu'à cet effet il y a bien d'arrêter au  
sieur Gravat François Entrepreneur adjudicataire  
des dits travaux par soumission en date du  
seize Mars mil huit cent soixante quatre,  
la remise de son cautionnement.

En foi de quoi j'en ai délivré  
le présent Certificat.

Nivers le 10 Janvier 1868.  
J. Phillet

ARCHIVES  
DES  
DEUX-SÈVRES

Lettre de l'architecte du département des Deux-Sèvres, 10 janvier 1868

Arch. Dép. Deux-Sèvres

<sup>19</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, 4N 44.

Mais à peine terminée, la prison de Bressuire est encore un sujet qui préoccupe le sous-préfet, le préfet, le directeur de la prison et le tribunal. Les fenêtres cèdent, les ferrements scellés dans le mur avec un peu de mortier sans chaux s'arrachent à la moindre traction. L'architecte est mis en cause, on lui reproche de ne pas suivre les travaux mais il s'en défend en expliquant que les budgets *a minima* ne lui permettent pas de faire correctement les réparations et modifications demandées.

Ces malfaçons sont une aubaine pour certains détenus qui en profitent pour s'évader. Plusieurs rapports signalent des tentatives d'évasion comme par exemple en 1873 où un détenu a réussi « à fracturer la porte et se serait dirigé vers une fenêtre non grillagée<sup>20</sup>. » La même année, un nommé Ollivier, « dangereux malfaiteur », inculpé d'assassinat et de vol a été repris alors qu'il tentait de s'enfuir de la prison<sup>21</sup>. Autre sujet d'inquiétude de la part des autorités et objet de plusieurs échanges épistolaires entre le préfet et le nouvel architecte Chevillard, l'existence d'un bassin dans la cour de la prison, alimenté en eau par une canalisation. Sa suppression est vivement souhaitée car « elle facilite les suicides<sup>22</sup>. » L'architecte propose alors de le recouvrir, l'eau étant nécessaire au nettoyage de la prison.



**Vue de la prison, non datée**  
*Photographie, Coll. Jacques Ethieux*

<sup>20</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, 4N 46.

<sup>21</sup> *Idem.*

<sup>22</sup> *Idem.*

Il aura fallu 22 ans pour la construction d'une prison, qui aura coûté au total 128 157,69 francs. Elle recevra des prisonniers jusqu'en 1934 avant d'être fermée.

Que devient la prison après ? Nous disposons de peu d'informations.

Dès le début de la guerre d'Espagne, de nombreux civils trouvent refuge dans les Deux-Sèvres. A Bressuire, le 25 juin 1937, environ 140 femmes, enfants, vieillards descendent des autobus de la société Brivin. Ils ont débarqué à La Pallice après un voyage en mer de 52 heures. Epuisés, ils manquent de tout, la municipalité les loge alors dans l'ancienne prison<sup>23</sup>. Par la suite, les Allemands ont réquisitionné les logements des gardiens pendant la guerre.

Vide de prisonniers pendant l'Occupation, la prison est rouverte après la guerre, avant d'être désaffectée en 1952. Les journaux locaux dénoncent alors l'incohérence de la situation : « La prison compte plus de gardiens que de prisonniers<sup>24</sup>. » Le maire, Didier Bernard, s'inquiète alors davantage d'une éventuelle disparition du tribunal que de la fermeture de la prison qu'il sait inévitable, inscrite à un vaste programme d'économies nationales. Plusieurs autres prisons disparaissent ainsi comme celle des Sables d'Olonne.

En 1955, deux familles y logent et l'occuperont encore quelques années : M. Ouvrard, employé municipal faisant fonction de concierge et Mme Cotillon dont le mari, muté gardien dans une prison de la région parisienne, demeure avec ses enfants.

Finalement, la décision de détruire la prison est prise. La démolition a lieu en mai 1968 et nécessitera 800 camions pour dégager les débris. L'espace récupéré fait l'objet d'âpres discussions au sein du Conseil municipal : immeuble de standing ou jardin public, parking ? Finalement, c'est cette dernière proposition qui est retenue à une époque où l'essor de

---

<sup>23</sup>Jacques PERRUCHON, *Réfugiés espagnols en Charente-Maritime (et Deux-Sèvres) 1936- 1945*, Paris, Ed. Le croît vif, 2000, p. 62.

<sup>24</sup> Article du Courrier de l'Ouest, Jacques Saunier : « Pour raison d'économies, la prison a fermé ses portes, septembre 1952. »

l'automobile nécessitait de vastes espaces de stationnement<sup>25</sup>. C'est aujourd'hui la place Charles-de-Gaulle.



**Démolition en cours de la prison**  
*Photographie, coll. Jacques Ethieux*



**Démolition en cours de la prison**  
*Photographie, coll. Jacques Ethieux*

---

<sup>25</sup> Article de La Nouvelle République, 13 juin 1968.

---

## LES PRISONNIERS<sup>26</sup>

---

Tentons maintenant d'approcher la population carcérale de la prison cellulaire de Bressuire.

La prison a été à la fois une maison d'arrêt<sup>27</sup>, maison de correction et de police<sup>28</sup> où les détenus et les prévenus<sup>29</sup> étaient mélangés, ce qui était contraire à la loi.

Adultes et enfants y étaient également mêlés, même si les cellules assuraient *de facto* une séparation. Les mineurs qui font aujourd'hui l'objet d'une justice particulière étaient soumis à un régime identique à celui des autres détenus. On peut dès lors imaginer la vie du jeune Alexis dit « Billy », enfant de 9 ans, mesurant 1m 20, condamné en 1840 à être renfermé pendant 7 ans à la prison de Bressuire, pour vol d'argent dans une maison après s'y être introduit en brisant un carreau<sup>30</sup>.

La lecture des registres des écrous donne une image imparfaite des prisonniers à Bressuire. Les renseignements très lacunaires empêchent d'effectuer une étude socio-professionnelle des détenus. Ces registres, conservés aux archives départementales, couvrent les années 1888 à 1934 pour la maison d'arrêt, de correction et de simple police mais leur présentation et leur contenu ont évolué dans le temps et de moins en moins de renseignements sur les prisonniers sont notés, rendant difficile leur exploitation statistique.

---

<sup>26</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, 4N 43

<sup>27</sup> Une maison d'arrêt est une prison où sont détenus les prévenus en attente de jugement, les condamnés à de courtes peines (inférieures à deux ans) ou les condamnés en attente d'affectation dans un autre établissement pénitentiaire.

<sup>28</sup> Une maison de correction appelée aussi maison de redressement est un établissement destiné à réinsérer des mineurs posant des problèmes de discipline ou de petite délinquance.

<sup>29</sup> Un prévenu est une personne poursuivie pour une contravention ou un délit et qui se trouve en attente de jugement ou qui n'a pas encore été définitivement condamnée.

<sup>30</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, Extrait du greffe du tribunal de Bressuire.

Les évasions de plusieurs détenus mirent fin à la possibilité d'écrouer des prisonniers de plus de 3 mois à Bressuire. Les individus incarcérés sont donc déclarés soit condamnés, soit prévenus ou passagers et ce sont toujours de courtes peines qui sont prononcées, de 1 jour à 3 mois d'emprisonnement. Au-delà, les condamnés sont transférés à Niort, Fontevraud, Fontenay-le-Comte... ou Paris. C'est le cas de Marcel Siavy dont le double meurtre a défrayé la chronique et tenu les Français en haleine d'heure en heure pendant sa cavale qui le mène jusqu'à Bressuire.

### La fin d'une cavale à Bressuire

En cette fin de journée maussade du 6 novembre 1931, le propriétaire de l'hôtel du Dauphin est intrigué par le comportement du client qui se présente à lui. Accompagné d'un jeune enfant, Marcel Guyot, tailleur à Paris,



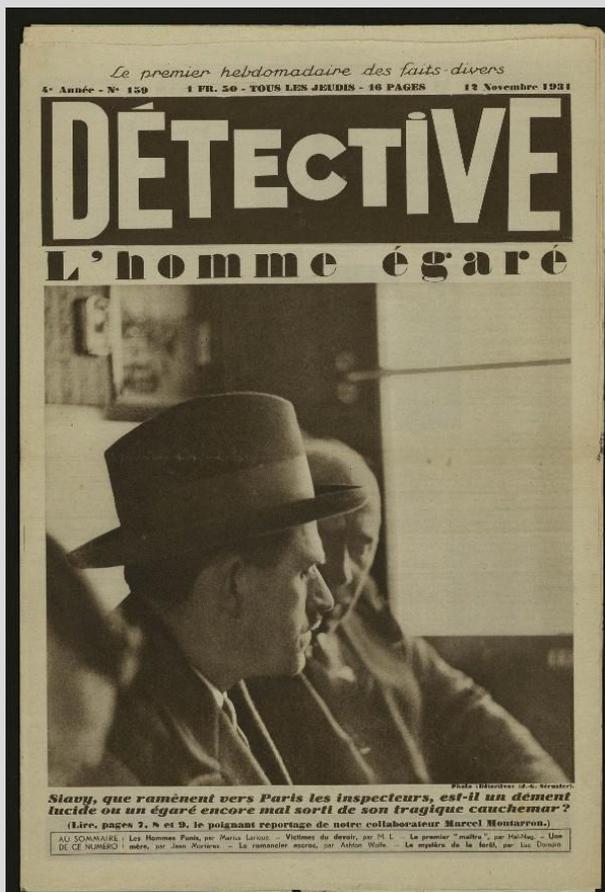
*Dans cet hôtel de Bressuire, Siavy et son fils Jean passèrent une dernière nuit.*

Revue Détective, n° 159  
du 12 novembre 1931  
Article de Marcel Montarron

selon l'indication qu'il porte sur le bulletin qu'il vient de remplir sans toutefois préciser son adresse, déclare arriver des Sables d'Olonne par le train. L'hôtelier soupçonneux prévient la gendarmerie qui, lorsqu'elle se présente à l'hôtel le lendemain, trouve la chambre vide.

Les retrouver a été rapide, l'allure égarée de cet inconnu alerte les Bressuirais qu'il croise. Une patrouille de gendarmerie les retrouve en début d'après-midi, à Chambroutet, où ils sont appréhendés alors qu'ils viennent de déjeuner dans une auberge du bourg.

L'homme, en réalité Marcel Siavy, avoue sans difficulté être le meurtrier de Mantes (Yvelines) que toutes les polices de France recherchent et que l'enfant de 11 ans qui l'accompagne est bien son fils Jean, épargné par sa folie. Ce drame tient le public en haleine et la Une de tous les journaux



Une de l'hebdomadaire *DéTECTIVE* du 12 novembre 1931  
[https://criminocorpus.org/media/filer\\_public/.../bilipo\\_detective\\_1931\\_0159.pdf](https://criminocorpus.org/media/filer_public/.../bilipo_detective_1931_0159.pdf)

français et étrangers relate depuis plusieurs jours les détails, souvent sordides, du double meurtre de Siavy à quelques heures d'intervalles : celui de son épouse, Adrienne Marzas et de son fils cadet Roger<sup>31</sup>.

<sup>31</sup> L'ensemble de la presse nationale titre à l'époque sur l'affaire Siavy : de Paris-Soir au Petit Parisien en passant par L'Humanité, le Populaire et Le Figaro... Même L'Echo d'Alger consacre un court article au « double assassinat du fourreur Siavy » dans son édition du 22 novembre 1931.

Comment apparemment « ce père si attentif pour ses enfants », « tendre pour son épouse », ce patron d'un atelier de fourreur<sup>32</sup> « rempli de bonté<sup>33</sup> » pour ses 4 employés, en est-il arrivé là ?

Les interrogatoires de police permettent de découvrir une personnalité bien plus tourmentée que celle décrite par ses proches et voisins. Chassé de chez lui enfant après le remariage de son père par une belle-mère peu aimante, Marcel Siavy a été élevé par sa grand-mère. A 14 ans, il commence son apprentissage de fourreur. Atteint de tuberculose en 1917, sans doute contractée au front pendant la Première Guerre mondiale alors qu'il est infirmier, il reste de constitution très fragile. En 1926, il s'installe à son compte et son atelier prospère rapidement, lui permettant un train de vie « petit bourgeois » avec son épouse. Pourtant plusieurs témoins interrogés parlent également d'une personnalité neurasthénique, soucieuse, surmenée par le travail, sujet à des syncopes. Sa maison est devenue trop lourde pour ses épaules et il aimerait la vendre et redevenir « l'ouvrier qu'il était<sup>34</sup> », ce qu'il confiait à sa femme qui s'y opposa farouchement. Dans les semaines qui précèdent les crimes, éclatent des scènes de jalousie violentes entre les époux suite à une lettre anonyme dénonçant Siavy qui entretiendrait une relation avec une de ces jeunes employées.

Quatre jours après la Toussaint, on découvre le cadavre d'un enfant à Limay (Yvelines). La diffusion de la photo du corps de l'enfant dans les journaux facilite l'identification rapide du jeune Roger, 9 ans, le fils de Siavy et de retrouver le corps sans vie de sa mère après une visite de police à l'appartement du couple, à Mantes.

Que s'est-il donc passé ?

Alors que Marcel Siavy apporte le petit déjeuner à sa femme, dans sa chambre comme d'habitude, il s'empare d'un pilon de cuisine, l'assomme

<sup>32</sup> Le fourreur fabrique des pièces en fourrure, les transforme et les répare. Siavy travaillait avec les grands magasins parisiens.

<sup>33</sup> Revue *Déetective*, n° 159 du 12 novembre 1931 : « l'homme égaré », p. 7 et suiv. [https://criminocorpus.org/media/filer\\_public/.../bilipo\\_detective\\_1931\\_0159.pdf](https://criminocorpus.org/media/filer_public/.../bilipo_detective_1931_0159.pdf)

<sup>34</sup> *Idem*.

puis l'étrangle alors que son fils Jean est couché dans la chambre voisine. Commence alors une errance qui le mènera à 400 km de là.

Sous prétexte d'aller chercher un médecin pour sa femme, il emmène Jean avec lui. Puis il prend un taxi et passe chercher son deuxième fils Roger, de santé délicate, qui vit à la campagne, à Verneuil-sur-Seine (Yvelines) chez sa grand-mère maternelle. Cette visite imprévue la surprend mais son gendre lui explique qu'il doit se rendre à Chartres pour voir un client et que le voyage distrairait les enfants. « Je les emmenai dans les champs. Ils jouèrent jusqu'au soir, jusqu'au moment où voyant Roger s'écarter, je le suivis pour l'étrangler », déclare-t-il calmement dans sa déposition. D'après les inspecteurs de police, la volonté d'exterminer toute sa famille ne fait pas de doute.

Inquiet de ne plus voir son petit frère, Jean interroge son père qui lui répond que « Roger n'est pas sage et qu'il l'a donné aux gendarmes. » Puis la cavale reprend, en train, jusqu'aux Sables d'Olonne où Siavy promet à son



Sortie de Siavy de la prison de Bressuire  
Coll. J. Ethioux

filis de revenir avec sa maman pour voir la mer. Ils repartent ensuite vers Bressuire, semble-t-il au hasard<sup>35</sup>.

5 ANS  
DERNIÈRE ÉDITION DE PARIS 5 ANS

# Le Petit Parisien

25 cent. (LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DU MONDE ENTIER) \*\*\*

---

**PETIT PARISIEN**

**Balkans :**  
Comitadjis

Albert LONDRES



algérie en esclavage du pays

un brave type, ce n'est pas  
pêches, que l'on rigole dans

(suite à la quatrième page)

**ET CONTRE**

use de ne pas avoir encore  
encore jeune et toujours beau  
sme, qui vient de faire une  
fuite dans la vie parisienne et  
à mi-temps avec une élégante  
coiffe-ort, avancement, d'un

**LA POLITIQUE EXTÉRIEURE  
ET COLONIALE  
DU PARTI RADICAL**

**LA FIN D'UN CAUCHEMAR**

## Le fourreur assassin est arrêté à Bressuire

**LE PETIT JEAN ÉTAIT AVEC LUI, BIEN VIVANT**

Le congrès a successivement entendu et applaudi MM. Albert Sarraut, Steng, Pierre Cot et Édouard Herriot

Dans la matinée, les militants avaient approuvé les conclusions du rapport de M. Justin Godart sur la politique sociale

La journée d'hier aura été — après celle qui fut consacrée à la tactique parlementaire et électorale — la seconde grande journée du congrès radical. Elle a été consacrée à un débat sur la politique extérieure, débat ample par la nature des problèmes qui furent traités et captivant pour la foule immense qui avait été attirée non point par le nombre des orateurs, mais par la qualité de leur éloquence : celle de M. Pierre Cot, solide et coupante; celle de M. Édouard Herriot, acérée et pérorante; M. Steng, qui fut au faîte de sa popularité; l'objet d'une chaleureuse manifestation de sympathie, avait placé le débat sous l'impression de Léon Bourgeois et tout à la fois précise et la noble inspiration d'un discours présidentiel de M. Albert Sarraut sur la politique coloniale, discours qui servit de point de départ à l'examen des grands problèmes d'ordre international.

Après avoir examiné et le physionomie compréhensive et généreuse de Léon Bourgeois et M. Steng aux côtés de nul on avait applaudi la présence de M. Charles Dreyfus, conseiller municipal du 20<sup>e</sup> arrondissement, continence:

Le pain, M. Édouard Herriot on a défini les robots fondementaire, le pacte : arbitrage, sécurité, désarmement. Cette formule, venue toutes celles qui contiennent une vérité neuve

Le nouveau programme à Paris hier après-midi de l'arrestation, près de Bressuire (Deux-Sèvres), de Marcel Siavy, meurtrier de sa femme et de son fils cadet, à l'issue d'une obstinée enquête tous ceux qui redoutaient pour l'un des enfants l'horrible mort de son père.

Le petit Jean est.

Fuyant mercredi soir la région parisienne, Marcel Siavy s'était rendu aux Sables-d'Olonne avec son fils Jean, où il séjournait du jeudi au vendredi

Le vendredi soir, le père et l'enfant arrivèrent à Bressuire, où ils descendirent à l'hôtel du Dauphin

L'hôtelier, frappé par la ressemblance de ses deux clients avec les portraits publiés, avertit la brigade de gendarmerie



Hier matin, alors que Siavy et le petit Jean revenaient d'une promenade aux environs de Bressuire, ils furent accostés par les gendarmes

« C'est moi Siavy ! Je suis un misérable ! Ne dites rien devant l'enfant » déclara-t-il aussitôt

Le fourreur a déclaré qu'excédé par les scènes de jalousie de sa femme, l'idée lui était venue de tuer les siens et de se suicider. Siavy sera transféré cet après-midi à Paris

et mon enfant, je suis revenu à mon état normal, j'ai eu honte de mon épouvantable forfait. Je regrette, oui je regrette, je suis un misérable !

Alors, longuement il pleura, ajoutant :

« C'est la première fois, depuis, que je pleure. »

Un nigre juif au

DIS :

le

agit pour

son

peut

siens

sa

C

disait

que

Une du Petit Parisien du 8 novembre 1931

Après son arrestation à Chambrouet, Marcel Siavy est incarcéré à la prison de Bressuire en attendant la police judiciaire parisienne, suivie par les journalistes. Un de ceux-là, Marcel Montarron raconte : « nous étions quelques-uns, l'autre matin derrière les inspecteurs (...) venus de Paris (...) à monter vers la maison d'arrêt de Bressuire dont on apercevait au loin le

<sup>35</sup> Le journal *L'Égalité de Roubaix-Tourcoing*, du lundi 9 novembre 1931, donne une autre version de Siavy : « Jeudi soir, nous avons repris le train comme il ne me restait plus que peu d'argent, j'ai pris deux billets pour Bressuire. Pourquoi je suis allé là ? Je ne sais pas, je m'y suis rendu comme j'aurais été ailleurs... ».

Dans son édition du 8 novembre 1931, Le Petit Parisien pense plutôt que Siavy s'est trompé de train et qu'il voulait aller au village de Fontaine-Vendée où l'enfant fut en pension et où il l'aurait confié à nouveau pour mieux ensuite disparaître dans la nature.

triste donjon dressé dans l'aube grise et pluvieuse<sup>36</sup>. » Jeannot dormira à la gendarmerie, à 20 m de la prison. Il sera ensuite recueilli par un oncle Jean Giovanelli, industriel à Nanterre qui l'adoptera et lui donnera son nom.



*La foule, dans la gare de Bressuire, regarde partir le père et mari étrangleur.*

*Revue Détective, n° 159 du 12 novembre 1931*

*Article de Marcel Montarron*

Quant à Marcel Siavy qui avait alors 37 ans, déclaré irresponsable au moment des faits, il bénéficiera d'un non-lieu et a probablement fini ses jours dans un asile.

*Dominique LENNE*

L'accueil de grands délinquants est resté exceptionnel à Bressuire car lorsque les registres indiquent le motif de la condamnation, c'est surtout

<sup>36</sup> Article de Marcel Montarron, revue *Détective* n° 159 du 12 novembre 1931 : « l'homme égaré », p. 7 et suiv.

[https://criminocorpus.org/media/filer\\_public/.../bilipo\\_detective\\_1931\\_0159.pdf](https://criminocorpus.org/media/filer_public/.../bilipo_detective_1931_0159.pdf)

pour vol, mendicité, délit d'absence de carnet anthropométrique<sup>37</sup>, quelques infanticides.

Après le jugement rendu par le tribunal de Bressuire, plusieurs prisonniers tiennent à purger leur peine sur place pour diverses raisons<sup>38</sup>. C'est le cas d'Haquelin condamné à 6 mois d'emprisonnement en 1884, qui demande à rester à Bressuire, proche d'Angers, où il a une femme malade et quatre enfants sans ressource. Il espère exercer sa profession de menuisier dans la prison, envoyer du secours à sa famille et avoir leur visite. En 1887, un dénommé Merceron, cultivateur à Saint-Martin-de-Sanzay (79) condamné à 3 mois pour homicide involontaire par imprudence, pourra « plus facilement faire diriger son exploitation agricole », s'il demeure à la prison de Bressuire. Le même type de demande vient aussi des parents pour les enfants mineurs incarcérés.

Tous les dossiers ne sont pas acceptés. L'approbation des administrations, pénitentiaire et préfectorale, tient compte de la gravité du délit, de la bonne conduite du prévenu et de la capacité d'accueil des prisons. En 1882, Billy reste à Bressuire où il est incarcéré pour 3 mois pour outrage public à la pudeur car il y a 3 détenus à Bressuire et 40 à Niort. En 1874, le procureur accède à la demande de Girardeau, l'épicier de Saint-Pierre-à-Champs (79), condamné à 3 mois d'emprisonnement pour outrage public à la pudeur, au motif que son « commerce est confié aux soins d'une femme inintelligente » et qu'il fait vivre des parents avancés en âge ; mais le préfet refuse, la prison de Bressuire est inachevée, peu sûre et sans travail pour les prisonniers !

Au contraire, certains prisonniers détenus à Bressuire demandent leur transfert dans une autre prison pour les mêmes motifs. Par exemple, en 1873, Laffarge, qui a escroqué plusieurs particuliers, demande son transfert à Villeneuve-d'Agen pour ses affaires commerciales.

Plusieurs dossiers retiennent l'attention. En 1868, l'italien Dominique Garda, musicien, pris en état de vagabondage, sans papier et sans moyen

---

<sup>37</sup> Le carnet anthropométrique était un document administratif permettant d'identifier et surveiller les déplacements des gens du voyage sur le territoire français. Institué en 1912, il est remplacé en 1969 par le livret de circulation.

<sup>38</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2Y 5 à 7.

financier, condamné à 15 jours de prison, souhaite son transfert à Bordeaux. Sa demande est refusée, il restera à Bressuire jusqu'au passage de la prochaine voiture cellulaire qui devra le transférer à la frontière la plus proche de Turin, sa ville d'origine. En 1872, Mme Mousset, emprisonnée pour 3 mois comme complice dans une escroquerie, est en état de grossesse avancée. L'administration demande son admission à l'hospice de la ville mais elle est rejetée par manque de chambre individuelle ; comme son transfert à la maternité de Niort par voie ferrée. Elle reste donc à Bressuire « où il y a des locaux pour faire une infirmerie et on fera venir une infirmière de l'extérieur si besoin<sup>39</sup>. » En 1873, un autre prisonnier nommé Bonjour, demande au ministère à être envoyé comme colon en Nouvelle-Calédonie sans que l'on connaisse la réponse apportée à sa demande d'immigration volontaire.

Pendant la Première Guerre mondiale, plusieurs militaires sont passés par la prison de Bressuire. Condamnés à Orléans en février 1916, 15 soldats belges âgés de 18 et 29 ans sont incarcérés dans la prison de Bressuire pour délits et infractions militaires : refus d'obéir (4), abstention<sup>40</sup> (6), insubordination (2), désertion (1), violence (1), abandon de poste (1). L'année suivante c'est encore un militaire belge qui séjourne à Bressuire pour abandon de poste avant d'être transféré dans un camp militaire ainsi que 3 militaires français pour absence illégale et désertion<sup>41</sup>.

La dernière prisonnière « passager » détenue à Bressuire de façon provisoire a été Angela Séveran, une marchande foraine qui est restée 15 jours et a été ensuite transférée à Tours<sup>42</sup>.

Le dernier prisonnier de la maison de correction de Bressuire a été Gratien Charles Frebot, chiffonnier de profession, condamné à trois mois de

---

<sup>39</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, 2Y 5-6.

<sup>40</sup> L'abstention correspond à une attitude d'inaction devant un délit grave. Sans la présence de l'individu qui s'est abstenu, l'infraction aurait pu se dérouler de la même manière, mais elle aurait dû être différente du fait de sa présence (en agissant directement sur l'événement).

<sup>41</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, Y 37, militaires et marins 1906 - 1925.

<sup>42</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, Y74, registre d'écrou pour les passagers civils.

prison pour vol de récoltes. Il effectue sa peine du 12 juin au 12 septembre 1934. La maison de correction ne fonctionne plus ensuite<sup>43</sup>.

Enfin le dernier prisonnier condamné par le tribunal de police est un certain Haye qui a passé une journée à la prison, pour ivresse<sup>44</sup>.

Le dernier prisonnier de la maison d'arrêt de Bressuire, Baptiste Revault est prévenu le 15 juin 1934 pour attentat aux mœurs, sans que soit noté sa condamnation sur le registre<sup>45</sup>

---

## CONCLUSION

---

Le début du XIX<sup>e</sup> siècle a vu une modification du modèle pénitentiaire en France. Au début des années 1830, Alexis Tocqueville<sup>46</sup>, encore peu connu, revient des USA et propose d'adapter en France le système pénitentiaire alors en pratique de l'autre côté de l'Atlantique<sup>47</sup>. Il devient ainsi l'un des promoteurs de l'isolement cellulaire. Le prisonnier a besoin pour s'amender d'être isolé afin de provoquer le remords. La promiscuité qui a été la source d'épidémie, d'homosexualité, de récidive voire d'épidémie doit disparaître. C'est dans ce contexte que la prison cellulaire de Bressuire, comme d'autres à la même époque, a été édifiée. Le travail, la lecture doivent permettre aux prisonniers de se racheter. Une bibliothèque est bien attestée à la prison à partir de 1931 : elle contient 55 titres de romans classiques, *Hernani*, *le Médecin malgré lui*, mais aussi des livres plus

---

<sup>43</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, Y85, registre d'écrou de la maison de correction de Bressuire.

<sup>44</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, Y87, registre d'écrou pour les condamnés de simple police.

<sup>45</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, Y69, maison d'arrêt.

<sup>46</sup> Alexis DE TOCQUEVILLE est surtout connu pour ses ouvrages *De La Démocratie en Amérique*, paru en 1835 et *L'Ancien Régime et la Révolution* paru en 1856, quelques années avant sa mort.

<sup>47</sup> Christian CARLIER, « Histoire des prisons et de l'administration pénitentiaire française de l'Ancien Régime à nos jours », *Criminocorpus* [En ligne], *Varia*, mis en ligne le 14 février 2009, consulté le 10 octobre 2017.

URL : <http://criminocorpus.revues.org/246>

techniques sur l'électricité, ou historiques : *Les origines de la guerre de 1870, Jeanne d'arc*<sup>48</sup>.

Alors que le projet d'une nouvelle prison<sup>49</sup> émerge en 1847, que la construction débute en 1852 et que son achèvement date de 1867, la prison de Bressuire est loin d'être un modèle de construction avec la lenteur des travaux et tous les errements constatés. Comble de malchance, au moment où elle aurait pu devenir vraiment opérationnelle et un modèle de prison cellulaire, dans les années 1880, le contexte judiciaire national ne lui est pas favorable. La population pénale est en forte chute du fait des grandes lois pénales de 1885 sur la libération conditionnelle et de 1891 sur le sursis. Par ailleurs, la III<sup>e</sup> république ne veut pas non plus encombrer les prisons de « voleurs de poules ». Quasiment vide après la guerre 14-18 et son hémorragie démographique, elle devient inutile.

Dès lors, la prison, condamnée à plus ou moins longue échéance, va aller de fermetures en réouvertures provisoires jusqu'à sa démolition en mai 1968. Les pierres auraient servi, selon un article du Courrier de l'Ouest du 31 décembre 1969, de parements pour les soubassements du nouveau marché couvert, place Dupin<sup>50</sup>.

---

<sup>48</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, Y 52.

<sup>49</sup> Les maisons d'arrêt sont prison départementale depuis 1811.

<sup>50</sup> Roger GRASSIN, « Les halles de Bressuire », in *Revue d'Histoire du Pays Bressuirais*, N°63, année 2010, p. 26.